



Les journaux traitent de la proposition de loi visant à interdire le tabac dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : mardi 2 août 2005

L'AFP souligne que le député Yves Bur, promoteur du texte, affirme en être « au stade de la réflexion » et vouloir engager « en septembre une concertation avec les organisations professionnelles, les restaurateurs et cafetiers ». D'après l'agence, il envisage de déposer son texte lors du colloque sur la lutte contre le tabagisme qui aura lieu à l'Assemblée nationale le 3 novembre.

Dans une deuxième dépêche l'AFP rapporte que la Confédération des débiteurs de tabac s'est opposée à cette proposition, marquant « sa vive surprise » devant cette proposition « sans concertation préalable avec les professionnels concernés ». Parlant de « coup médiatique » du député, le président de la Confédération des buralistes a assuré « ce n'est pas la bonne méthode ». Selon lui « le problème numéro un aujourd'hui, c'est l'émergence d'un vaste marché parallèle alimenté par les achats frontaliers qui perdurent et le développement actuel de la contrebande » et il ajoute « la CDTF estime que la première priorité consiste en une mesure visant à limiter le transport du tabac par les particuliers à 200 cigarettes (aux frontières comme sur tout le territoire national) ».

A la Une de FRANCE - SOIR ce titre : « Clopes , la prohibition ? » et cette explication « pour préserver la santé des non fumeurs, les députés veulent interdire le tabac dans les lieux publics ». D'après le journal, le député Yves Bur « compte déclarer la guerre à l'industrie du tabac » en déposant sa proposition de loi « visant à interdire purement et simplement le tabagisme dans tous les bars et restaurants ». Explication du député « La loi Evin est aujourd'hui inappliquée et inapplicable (&) dans la plupart des restaurants, il est tout simplement impossible de séparer physiquement les fumeurs des non fumeurs ». Le quotidien indique que selon l'association Droit des non fumeurs, 44% des restaurateurs avouent ne pas respecter la loi, 26% des établissements sont 100% fumeurs et 60% des restaurateurs laisseraient fumer en dehors de la zone autorisée. Précisant qu'Yves Bur prévoit d'entamer des concertations « pour surmonter l'hostilité que ne manquera pas de rencontrer le projet » notamment auprès de la Confédération des débiteurs de tabac, le journal relève que cependant le soutien d'une soixantaine de députés au projet « risque (&) de ne pas peser lourd face au puissant lobby des cigarettiers ». G Audureau, président de Droit des non fumeurs affirme que l'objectif « des milliers des représentants des cigarettiers » qui « sillonnent la France » est de faire « croire aux restaurateurs qu'ils perdront leur clientèle en interdisant la cigarette » ce qui est « évidemment faux ! ». Et le journal de confirmer qu'en Italie et en Irlande la fréquentation des établissements n'a pas baissé depuis l'interdiction. Gérard Audureau estime pourtant que le lobby du tabac sera « le plus fort » tout en espérant que la loi sera votée d'ici les présidentielles.

Une interview de Yves Martinet, président du comité national de lutte contre le tabac, qui met l'accent sur les risques du tabagisme passif « responsable d'environ 3000 décès par an en France » et de « 200 à 300 cancers du poumon, essentiellement chez les femmes ». Il affirme que « pendant qu'un fumeur consomme 20 cigarettes, un non fumeur se trouvant dans la même pièce aurait fumé 3 à 4 cigarettes » sachant que ce qui tue « n'est pas tant le nombre de cigarettes (&) que la durée d'exposition ».

Un encart sur la Floride où « le « smoker » est un paria » depuis l'interdiction l'an dernier de fumer dans les lieux publics, dont les « bars de nuit les plus branchés ». Le journal qui évoque les rappels à l'ordre dans les restaurants, la nécessité de sortir dans la rue pour fumer, les placards chambres réservés aux fumeurs dans le sous sol des hôtels,

estime que dans cet Etat comme dans d'autres « la vie du fumeur ressemble presque à celle d'un héroïnomane » car il faut « se cacher pour consommer sa came » et « croiser de temps en temps le regard accusateur des gens « clean » ». Affirmant à ce régime là, après quelques semaines « vous jetterez les paquets de cigarettes à la poubelle », le quotidien en déduit que « la réprobation sociale » est « l'un des meilleurs moyens de lutte contre le tabac ».

Un point sur les fumeurs qui « Autour des zincs de Paris (&) fulminent déjà ». Le journal qui rapporte plusieurs témoignages de mécontentement du type « on est dans un pays de liberté et on a rien le droit de faire ! », souligne que « le niveau actuel de la loi semble satisfaire les fumeurs qui estiment normal que certains ne veuillent pas subir leur fumée, mais estiment avoir le droit de continuer à avoir le droit de boire leur café la cigarette à la main ». Précisant que la demande de zones non enfumées va croissant, le quotidien observe que la loi Evin « n'est de facto pas applicable dans bon nombre d'établissements ». Si la patronne du Oresto café, elle-même fumeuse, se réjouit de cette évolution et « trouverait très bien qu'on passe au 100% sans tabac », la directrice du Café Marly estime « ce sera dur pour les clients ». Quant au patron du restaurant italien Findi déjà labellisé « 100% sans tabac », il dit « un durcissement de la loi ne me dérangerait pas. Mais ce n'est qu'une rumeur. A mon avis l'Etat lance des idées pour voir ce ça donnerait ».

Une colonne sur « les ventes de cigarettes en chute libre » avec 2 millions de fumeurs en moins entre 2003 et mi 2004. Le Pr Dautzenberg constate « chez les 15-75 ans ils sont encore 30% à consommer des cigarettes dont 27% quotidiennement ». Evoquant les 3,85 cigarettes par jour fumées par les Français en 2004 « chiffre historiquement bas », avec des ventes en baisse de 32,2% par rapport à 2002, le quotidien note que pour le journal des buralistes (Losange) ce sont « certainement les effets de contrebande qui s'organisent » avec cette précision toutefois que depuis le début de l'année même les ventes de tabac à pipe ou à rouler et de cigares se tassent. Le journal observe que cependant les ventes de cigarettes ont redémarré en avril.

« Un député veut interdire la cigarette partout » titre LE PARISIEN qui parle de « cauchemar pour les fumeurs » mais de « rêve pour tous les autres ». Revenant sur les explications d'Yves Bur qui juge la loi Evin « matériellement (&) inapplicable » et estime que « la seule solution pour faire respecter le droit des non fumeurs est d'interdire totalement la cigarette », le journal juge que ce texte, s'il était voté, « risque fort de provoquer la colère des fabricants de tabac ». Yves Bur confirme « effectivement, mais je n'ai pas du tout l'intention de négocier avec eux ». Précisant qu'en revanche il rencontrera les représentants des cafetiers et restaurateurs pour les convaincre que cette proposition n'aura aucun effet néfaste sur la clientèle, le journal affirme par ailleurs que « du côté du ministère de la santé on ne sait pas encore si on soutiendra la proposition du député UMP ». Le cabinet « indique prudemment » « nous attendons un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur ce sujet, qui devrait être rendu en octobre. Nous voulons d'abord savoir si la loi Evin ne fonctionne vraiment pas et quel sera l'impact d'une interdiction complète de la cigarette ». A en croire Le Parisien, « le chemin est donc encore long ».

Question du FIGARO « après l'Irlande, l'Italie, la Norvège, Malte et la Suède, la France pourrait elle se mettre à son tour à la prohibition du tabac dans tous les espaces collectifs ? ». Yves Bur déclare « C'est le bon moment, un mouvement européen fort se dessine et 70% des Français y sont favorables, même des fumeurs » et il ajoute « les expériences de prohibition du tabac dans l'avion et le train prouvent qu'elle peut se réaliser sans heurt ». Pour lui « il suffit d'engager une réflexion avec les acteurs du secteur puis d'avoir le courage politique d'aller au bout de nos convictions ».

Même question de L'HUMANITE qui relève que pour Yves Bur il « serait incohérent de dire que la lutte contre le cancer est une cause nationale, un des trois chantiers du président, et ne pas prendre cette mesure ». Mais d'après le journal « reste à convaincre les parlementaires » sachant que déjà « le 31 mai dernier P. Douste Blazy (&) avait demandé à l'IGAS d'étudier « la faisabilité d'une interdiction complète de fumer dans les lieux collectifs » ».

Dans LA CROIX, Claude Evin « père de la loi de 1991 » et ancien député PS juge que cette interdiction est « un

véritable choix de santé publique » et se dit « totalement favorable à cette proposition de loi » pour la laquelle « l'opinion publique n'était pas prête » à l'époque. Selon lui « il faut continuer à renverser la logique qui contraint un non fumeur à être un fumeur passif », et il dit « l'un des défauts de la loi qui porte mon nom est qu'elle s'avère difficile à appliquer, en particulier dans les bars et restaurants » car même avec deux zones « la fumée ne s'arrête pas forcément et circule d'un espace à l'autre ». L'ancien ministre estime qu'aujourd'hui « les Français sont prêts pour ce nouveau pas en faveur d'un environnement plus respectueux et plus sain » car le « tabac (&) tue plus que les OGM et les produits toxiques réunis ». Pour lui, les répercussions économiques qu'avancent les critiques « ne sont pas recevables » car il faudrait « d'abord mesurer précisément » leur « impact financier dans les recettes » et parce que « c'est avant tout une question de vie ou de mort » et que « ça, ça n'a pas de prix ». Affirmant que la question « dépasse les clivages droite gauche », il conclut « si moi qui suis socialiste, je devais prendre position aujourd'hui, je voterais oui sans hésiter ».

LA TRIBUNE fait état en brève de l'opposition des débiteurs de tabac à cette proposition de loi.